

Pour joindre le CPE

c/o siège du SNAC

80 rue Taitbout

75009 Paris

01 48 74 96 30

www.conseilpermanentdesecrivains.org

info@conseilpermanentdesecrivains.org

Les membres

ADELFA association des écrivains de langue française www.adelf.fr

ATLFA association des traducteurs littéraires de France www.atlf.org

Cose-Calcre le CG des auteurs www.cosecalcre.com

La charte des auteurs et des illustrateurs jeunesse www.la-charte.fr

EAT écrivains associés du théâtre www.eatheatre.fr

SACD société des auteurs et compositeurs dramatiques www.sacd.fr

SACEM société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique www.sacem.fr

SAIFA société des auteurs des arts visuels et de l'image fixe saif.free.fr

SGDL société des gens de lettres www.sgdl.org

SELF syndicat des écrivains de langue française selfplume@free.fr

SNAC syndicat national des auteurs et des compositeurs www.snac.fr

Union des écrivains - uniondesecrivains@wanadoo.fr

UGS union-gilde des scénaristes www2.ugs-online.org

UNPI union nationale des peintres illustrateurs www.unpi.net

mise en page : Betty Bone

impression : Cloître Imprimeurs

imprimé sur Fedrigoni Tintoretto 250g avec la Gravur Condensed Light de Lineto

30 ans d'action

Le front commun des organisations d'auteurs
du livre s'engage depuis 30 ans pour défendre,
développer et imaginer :

les droits des auteurs
la relation auteur-éditeur
le prix unique du livre
le droit de reprographie
la retraite complémentaire
le droit de prêt en bibliothèque
la formation continue
et aujourd'hui le livre numérique

conseil
permanent
des écrivains



30 ans d'actions en faveur des auteurs de l'écrit et du livre !

Une union des créateurs de l'écrit et du livre

Créé en 1979, le Conseil Permanent des Écrivains (CPE) rassemble dans un front commun l'essentiel des organisations d'auteurs du livre (écrivains, traducteurs, dramaturges, scénaristes, illustrateurs, photographes). C'est pourquoi il est l'interlocuteur naturel des éditeurs, tel le Syndicat National de l'Édition (SNE), et des pouvoirs publics. Il négocie et définit avec eux les usages et les lois qui intéressent les auteurs du livre.

Aux origines : la loi sur le prix unique du livre

En France, à la fin des années 70, un débat s'engage autour de la soi-disant "libération" du prix du livre. Une quinzaine d'organisations d'auteurs s'unissent au sein du CPE pour lutter contre cette menace qui plane sur l'ensemble de la chaîne du livre : les libraires, les éditeurs, comme les auteurs. Le CPE soutiendra la création de la loi sur le prix unique du livre (1981), à laquelle on doit aujourd'hui la persistance du réseau des libraires et une certaine diversité de la production éditoriale.

Bâtir des relations saines entre l'auteur et son éditeur

À l'aube des années 80, le CPE engage une négociation avec le SNE en vue de s'entendre sur un contrat type d'édition. Il en résulte le Code des usages dans la littérature générale, qui définit un certain nombre de règles de "bonnes conduites" entre éditeurs et auteurs. Ce texte, toujours en vigueur, fait partie des sources du droit et nourrit la jurisprudence depuis 1981. Le CPE participe également à l'élaboration de la loi Lang de 1985, qui adapte à l'audiovisuel la loi de 1957 sur la propriété littéraire et artistique.

La première pierre de la Maison des Écrivains

En 1984, le Ministre de la culture confie au CPE la mission de concevoir et lancer la Maison des Écrivains. D'abord axée sur le développement professionnel des écrivains, la vocation de celle-ci a évolué au gré du renouvellement de ses dirigeants et adhérents.

Consolider et améliorer le statut d'auteur du livre

Consulté régulièrement par le législateur au cours des années 90, le CPE soutient l'instauration d'un droit sur la reprographie des œuvres (1995), la retraite complémentaire (2003), et la rémunération des auteurs au titre du prêt en bibliothèque (2003).

Un lieu de débats et d'information

Dans son colloque de 1997 au Sénat, le CPE réaffirme qu'"écrire est un métier". Dans celui de 2000 en région Île de France, il fait le point sur "l'évolution de l'écrit, l'auteur et ses interlocuteurs".

Le mot du président : la révolution technologique est en marche

"L'évolution ou plutôt la révolution technologique avance à un rythme vertigineux et nous, auteurs du livre et de l'écrit, sommes tous concernés : poètes, écrivains, peintres et illustrateurs, photographes, compositeurs... Plus que jamais il est fondamental de maintenir nos liens et de participer ensemble à cette lutte commune pour la défense de nos droits moraux et patrimoniaux. C'est ensemble que nous gagnerons toutes les luttes à venir !"
Eduardo Manet

Trente ans et la même volonté d'agir

En 2009, les principaux travaux du CPE portent sur la réactualisation du Code des usages de littérature générale, qui devra également être étendu à la littérature jeunesse, et le droit d'auteur dans l'édition numérique.

Le CPE vous convie à ses soirées-débats

- "Le livre numérique" : le 14 mai 2009, le Conseil permanent des écrivains invite les éditeurs, professionnels du livre et de la lecture, journalistes, élus de la République et les auteurs à une soirée-débat au cours de laquelle des spécialistes présenteront l'actualité et le futur du livre numérique et analyseront les recommandations du CPE à tous les auteurs sur cette question.

- "la formation continue des auteurs du livre" : automne 2009.

Pour plus de renseignements, contacter le CPE.

Des livres nécessaires !

- "Le contrat d'édition - Comprendre ses droits, contrôler ses comptes"

Ouvrage rédigé sous la direction d'Emmanuel de Rengervé

Une publication du CPE, 2007 - 12 euros

- "Évolution de l'écrit - L'auteur et ses interlocuteurs"

Actes du colloque CPE du 25 avril 2000 - 15 euros

- "Écrire est un métier"

Actes du colloque CPE du 1er décembre 1997 - 15 euros

Ces livres sont disponibles auprès du CPE et des organisations membres.